

□ PROCY □

LE PROCY

La mise sur pied de cette école fut décidée lors des réunions d'étude du Comité créé au printemps dernier.

André Jara, l'un des membres du Comité, fonda en juillet l'Association de parents des communautés étrangères de Yaoundé et, parallèlement, il entreprit les démarches afin d'obtenir, auprès du Ministère de l'Éducation nationale, l'autorisation d'implanter cette école.

Afin de régulariser la situation de l'école de nombreuses démarches eurent aussi lieu auprès des Ambassades des communautés concernées, du Ministère des Affaires étrangères, de la Préfecture et du Ministère de l'Éducation nationale. L'appui sans réserve de certaines communautés ayant des enfants parmi la clientèle scolaire du PROCY renforça ces démarches.

L'école, officiellement reconnue par le Ministère de l'Éducation nationale en novembre 1986, compte près de 30 enfants provenant d'une dizaine de communautés (canadiens, belges, allemands, danois, espagnols, burundais, polonais, hollandais, grecs, etc.). Le programme comprend les matières académiques de base : le français et le calcul auxquelles s'ajoutent les cours de : géographie, histoire, sciences et technologie, français langue seconde ainsi que certaines activités connexes telles que l'éducation physique, anglais, visites éducatives, de façon à compléter la vie scolaire des enfants.

Quant aux quatre enseignantes, elles ont été recrutées parmi les membres des communautés représentées dans l'Association. Elles détiennent les qualifications et expériences requises pour transmettre les connaissances imposées par le CNEC et ainsi effectuer le suivi dans la rédaction des devoirs quotidiens. Le Directeur s'occupe, entre autres, de

Yaoundé, Cameroun. La création d'un programme scolaire pour enfants des communautés étrangères à Yaoundé a suivi une étude effectuée en février 1986 pour l'Association de Parents des Communautés Étrangères de cette localité et qui justifiait un tel besoin.

SITUATION ORIGINELLE

Cette étude fut commanditée par l'Agence canadienne de développement international et a permis à André Jara qui en fut chargé de procéder à l'état de la question scolaire (au niveau primaire) pour les enfants canadiens habitant le Cameroun, plus particulièrement Douala et Yaoundé.

Les contraintes et difficultés de scolarisation dans la capitale ont conduit les parents des communautés intéressées par cette question à se regrouper pour former un Comité d'étude. Plusieurs parents d'origine allemande, belge, puis les fonctionnaires des Nations Unies se sont joints aux parents canadiens pour trouver une solution au problème de scolarisation. À la mi-mars une réunion publique afin de trouver une solution rapide au problème d'inscription des enfants dans les écoles française et américaine eut lieu.

DISCUSSIONS

Les nombreuses discussions basées sur les résultats du rapport amenèrent les membres du Comité à envisager trois possibilités :

— la mise sur pied d'une institution pour desservir les communautés étrangères de Yaoundé;

— la création d'un programme canadien pour répondre aux besoins de la clientèle scolaire canadienne;

— l'implantation d'un programme d'enseignement français par correspondance, internationalement reconnu pour assurer la scolarisation des enfants dès l'automne 1986.

Ce qui a facilité la naissance du programme PROCY — programme du CNEC de Toulouse à Yaoundé fut — :

— la collaboration apportée par l'Ambassade de France et qui a facilité les contacts avec le Centre National d'Enseignement par correspondance (CNEC) de Toulouse, France;

— le choix du programme du CNEC, programme déjà officiellement reconnu, rejoignait la nécessité impérieuse d'ouverture et ce dès l'automne afin de répondre aux besoins préalablement identifiées;

— enfin, l'offre qui est non la moindre, de la communauté allemande et plus précisément celle du Directeur du Goethe Institut, qui nous permettait d'utiliser les locaux de l'Institut pour l'année académique 1986-1987.

PROGRAMME DU CNEC

Le programme du CNEC est attesté par le Ministère de l'Éducation nationale de France et est conforme au programme scolaire offert dans toutes les institutions françaises en France et à l'étranger.

L'attestation d'inadmissibilité d'un enfant à l'école Fustel de Yaoundé est un prérequis pour être admis au programme du CNEC. Des contacts réguliers avec Toulouse et l'envoi périodique des devoirs permet d'avoir un suivi et d'obtenir une évaluation qualitative et quantitative, éléments de base essentiels pour connaître les progrès de chaque enfant.